



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 2 AVRIL 2021
AU LIEU ORDINAIRE DE SES SÉANCES

Le huit (8) avril à dix-huit heure trente (18h30),

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christophe FERET - Maire.

PRESENTS : M. Christophe FERET, M. Vanco JOVEVSKI, Mme Aude BREYSSE, M. Eddy BAPTISTE, Mme Delphine POTREAU, Mme Sonia CARRION, M. Victor MAYEUR, M. Jean-Pierre REBOUL, Mme Laure TARIOTTE, M. Claude FROMENT, M. Dimitri AUPRINCE, Mme Marie-Louise TEYSSIER, Mme Sylvie RHODET.

ABSENTS EXCUSES : Mme Chantal REBOUL (Donne pouvoir à M. Jean-Pierre REBOUL) et M. Stéphane THOMAS (Donne pouvoir à Sonia CARRION)

Secrétaire de séance : M. Eddy BAPTISTE

1.00 - VOTE DU BUDGET ANNEXE « ANCONE ENERGIES »

Il y a lieu de se reporter au tableau en annexe, afin d'avoir le détail des articles pour chaque section :

- les dépenses et recettes prévisionnelles 2021 de la section d'exploitation, pour un montant respectif à l'équilibre de 46.000 €
- les dépenses et recettes prévisionnelles 2021 de la section d'investissement, pour un montant respectif à l'équilibre de 100.000 €

L'élaboration du Budget Primitif 2021 du SPIC Ancône Energies étant nouveau, son élaboration ne tient pas compte d'affectations antérieures de résultat de fonctionnement, ainsi que de résultat d'investissement.

L'élaboration de ce budget primitif tient compte en recette d'exploitation, du versement d'une subvention exceptionnelle de 46.000 €, versée au SPIC par la commune d'Ancône.

En section d'investissement, il est tenu compte en dépenses, de l'installation photovoltaïque de 41.530 € installée sur le groupe scolaire d'Ancône, mais également d'autres installations en prévision. (Stade, CTM...). En recette, il est tenu compte d'un emprunt prévisionnel de 58.400 € compte tenu du retour rapide sur investissement, en plus du virement de 41.600 € de la section d'exploitation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le Budget Primitif 2021 du SPIC Ancône Energies de la commune comme décrit dans le document annexé à la délibération qui s'élève à la somme de 46 000 € en section d'exploitation et à 100 000 € en section d'investissement.

1.01 - VOTE DES STATUTS DE LA REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION D'UN SPIC

Le conseil municipal a voté le 17 mars 2021, la création de la régie à autonomie financière pour le SPIC « Ancône Energies ».

A ce titre, il est proposé au conseil municipal d'adopter les statuts de la régie chargée de l'exploitation du SPIC « Ancône Energies » qui aura en charge le suivi de l'activité de production et de revente d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal et ses règles générales d'organisation et de fonctionnement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les statuts de la régie « Ancône Energies » chargée de la gestion des panneaux photovoltaïques, de la production d'électricité et de sa vente.

La séance est levée à 18h58.

Le présent compte-rendu du Conseil municipal du 8 avril 2021 est affiché à la porte de la mairie le lundi 12 avril 2021.